

COMMUNE DES VALLEES DE LA VANNE

Compte rendu de la séance du 04 janvier 2016

Convocation des Conseils Municipaux de Theil sur Vanne, Chigy et de Vareilles à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant ;

- Installation du conseil municipal
- Election d'un secrétaire de séance
- Constitution du bureau pour les élections
- Election du Maire
- Création des communes déléguées, des maires délégués et des adjoints dans les communes déléguées
- Détermination du nombre d'adjoints de la commune « Les Vallées de la Vanne »
- Elections des adjoints de la « Vallée de la Vanne »
- Proclamation du tableau officiel
- Informations diverses

A 18h30 Madame MICHALKOVIC Michelle, doyenne d'âge déclare la séance ouverte.

Présents: BOBARD Anny, BOUCHENY Louis, BOURGEOIS Maryse, BRAULT Camille, CABOURDIN Marie-Laure, CHARLES Cyril, CLEMENT Aline, COLIN Nathalie, COQUILLE Bernard, CRETTE Joël, DAVOUST Bernard, FERT Jean-Claude, GARNIER Mireille, HAMARD Jean-Marc, HUVER Francis, LAMARRE Guy, LANGUILLAT Lionel, LE GOFF Lysiane, LOISON Céline, MASSON Marie-José, MAUDET Luc, MICHALKOVIC Michelle, MIGNOT Florent, MORCEL Patrick, MOSIMANN Sylvie, PERRIN-BONNET Bernard, ROGER Elisabeth, ROMIEUX Bernard, THEROUÉ Magalie, VINCENT Jérôme

Représentés: BARRE Sébastien par MORCEL Patrick, BOUGUEREAU François par LAMARRE Guy, CORNAIRE Cédric par LE GOFF Lysiane, LECLERC Claudine par CRETTE Joël, SONZOGNI Virginie par HUVER Francis, TERVILLE Gérard par COQUILLE Bernard

Absents: DUVEAU Ludovic

Secrétaire de séance: ROGER Elisabeth

Délibération du conseil :

Installation du Conseil Municipal :

Madame MICHALKOVIC Michelle, doyenne d'âge, appelle les conseillers et les invite à s'installer à l'appel de leur nom.

Candidats	Voix	% Exprimés
M. Francis HUVER	135	91,21
M. Cyril CHARLES	147	88,55
M. Ludovic DUVEAU	147	88,55
Mme Céline LOISON	147	88,55
M. Patrick MORCEL	138	83,13
M. Bernard PERRIN-BONNET	138	83,13
Mme Claudine LECLERC	122	82,43
M. Luc MAUDET	135	81,33
Mme Elisabeth ROGER	120	81,08
M. Camille BRAULT	134	80,72
M. Louis BOUCHENY	118	79,72
M. Jérôme VINCENT	130	78,31
Mme Sylvie MOSIMANN	128	77,11
M. Sébastien BARRE	125	75,3
Mme Virginie SONZOGNI	110	74,32
M. Bernard ROMIEUX	104	70,27
M. Joël CRETTE	103	69,59
Mme Michelle MICHALKOVIC	112	67,47
Mme Anny BOBARD	180	67,16
M. Gérard TERVILLE	176	65,67
M. Jean-Claude FERT	97	65,54
M. Bernard COQUILLE	174	64,92
Mme Josette Aline CLEMENT	96	64,86
Mme Lysiane LE GOFF	173	64,55
M. Florent MIGNOT	173	64,55
M. Cédric CORNAIRE	171	63,8
M. Lionel LANGUILLAT	170	63,43
M. Jean-Marc HAMARD	169	63,05

Candidats	Voix	% Exprimés
Mme Mireille GARNIER	169	63,05
Mme Maryse BOURGEOIS	168	62,68
M. François BOUGUEREAU	167	62,31
Mme Magalie THEROUE	165	61,56
Mme Marie-Laure CABOURDIN	163	60,82
Mme Nathalie COLIN	163	60,82
M. Guy LAMARRE	163	60,82
Mme Marie-José MASSON	88	59,45
M. Bernard DAVOUST	77	52,02

Par conséquent, je déclare le Conseil Municipal installé dans ses fonctions.

VERIFICATION DES REGLES DU QUORUM :

Sachant que « le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente » (Art L2121-17 alinéa 1).

La majorité des conseillers se définit par « plus de la moitié », sont exclus les procurations.

37 conseillers municipaux en exercice : 2 = 18,5.

La majorité est donc atteinte, 19 présents.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame MICHALKOVIC Michelle, doyenne d'âge de l'assemblée prend la présidence de la séance.

Madame ROGER Elisabeth fait acte de sa candidature.

A l'unanimité, Madame ROGER Elisabeth est désignée comme secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE :

DE_2016_001

1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Mme MICHALKOVIC Michelle, a pris la présidence de l'assemblée. Elle a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs et deux scrutateurs :

- M. CHARLES Cyril,
- Mme LE GOFF Lysiane,
- M. MIGNOT Florent,

- Mme LOISON Céline

3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	36
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	34
e. Majorité absolue	18

ROMIEUX Bernard	28	Vingt-huit
COQUILLE Bernard	3	Trois
MAUDET Luc	3	Trois

5. Proclamation de l'élection du maire

M. ROMIEUX Bernard a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

La Présidente cède la présidence au Maire afin d'examiner les points suivants inscrits à l'ordre du jour.

Création des communes déléguées, des postes des maires délégués et des adjoints dans les communes déléguées

DE_2016_002

Le Maire propose de confirmer :

- 1) la création des communes historiques déléguées
- 2) que la composition des conseils communaux des communes historiques déléguées est constituée des conseillers municipaux de la commune historique élus lors du scrutin de mars 2014
- 3) que le maire délégué de chaque commune historique est le maire élu en 2014. Il devient maire adjoint de la commune nouvelle,
- 4) que les adjoints aux maires de chaque commune historique restent adjoints au maire délégué de la commune historique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte :

- la création des communes historiques déléguées,
- que la composition des conseils communaux des communes historiques déléguées soit constituée des conseillers municipaux de la commune historique élus lors du scrutin de mars 2014,
- que le maire délégué de chaque commune historique est le maire élu en 2014. Il devient maire adjoint de la commune nouvelle,
- que les adjoints aux maires de chaque commune historique restent adjoints au maire délégué de la commune historique.

Détermination du nombre d'adjoints

DE_2016_003

Sous la présidence de M. ROMIEUX Bernard élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Jusqu'en 2020, les maires des anciennes communes fondatrices en fonction au moment de la création de la commune nouvelle deviennent de droit maires délégués.

Les maires délégués exercent également les fonctions d'adjoint au maire de la commune nouvelle.

Le Maire a également rappelé qu'en vertu de la Charte approuvée par les conseils municipaux des communes historiques de Chigy, Theil sur Vanne et Vareilles, et dans un esprit d'équité, il souhaite qu'un membre de chaque conseil des communes historiques soit également adjoint. Le Maire propose donc la création de 5 postes d'adjoints

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à 5 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election des adjoints

DE_2016_004

Le Maire propose au Conseil Municipal,

De désigner comme 1^{er} et 2^{ème} adjoint les maires délégués, cette proposition est acceptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

Le Maire propose de désigner comme 1^{er} adjoint M. COQUILLE Bernard et comme 2^{ème} adjoint M. MAUDET Luc.

Vote sur la proposition du Maire

1.1 résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : **36**
- b. Vote pour : **35**
- c. Abstention : **1**

M. COQUILLE Bernard a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

M. MAUDET Luc a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

2. Election des troisième, quatrième et cinquième adjoints

Le Maire propose au Conseil Municipal, dans un souci d'équité pour les communes historiques, qu'il y ait un adjoint par commune historique ; ce qui est accepté par le Conseil Municipal à l'unanimité et il propose de voter les adjoints par scrutin de liste ; ce qui est également accepté.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.

Le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	36
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	32
e. Majorité absolue	17

2.1 Proclamation de l'élection du 3ème, 4ème et 5ème adjoint

Le Maire proclame que sont élus respectivement M. HUVER Francis, 3^{ème} adjoint, Mme LOISON Céline, 4^{ème} adjoint et Mme THEROUÉ Magalie, 5^{ème} adjoint.

PROCLAMATION DU TABLEAU OFFICIEL :

Le Maire donne lecture de l'ordre du tableau tel qu'il est établi à la suite de l'élection du Maire et des adjoints :

Le Maire	Monsieur ROMIEUX Bernard
Le 1 ^{er} adjoint	Monsieur COQUILLE Bernard
Le 2 ^{ème} adjoint	Monsieur MAUDET Luc
Le 3 ^{ème} adjoint	Monsieur HUVER Francis
Le 4 ^{ème} adjoint	Madame LOISON Céline
Le 5 ^{ème} adjoint	Madame THEROUÉ Magalie
Les conseillers	(selon le nombre de suffrages obtenus et à égalité de voix, par priorité d'âge)
	Madame BOBARD Anny
	Monsieur TERVILLE Gérard
	Madame LE GOFF Lysiane
	Monsieur MIGNOT Florent
	Monsieur CORNAIRE Cédric
	Monsieur LANGUILLAT Lionel
	Madame GARNIER Mireille
	Monsieur HAMARD Jean-Marc
	Madame BOURGEOIS Maryse
	Monsieur BOUGUEREAU François

Madame COLIN Nathalie
Monsieur LAMARRE Guy
Monsieur CHARLES Cyril
Monsieur DUVEAU Ludovic
Monsieur PERRIN-BONNET Bernard
Monsieur MORCEL Patrick
Monsieur BRAULT Camille
Monsieur VINCENT Jérôme
Madame MOSIMANN Sylvie
Monsieur BARRE Sébastien
Madame LECLERC Claudine
Madame ROGER Elisabeth
Monsieur BOUCHENY Louis
Madame MICHALKOVIC Michelle
Madame SONZOGNI Virginie
Monsieur CRETTE Joël
Monsieur FERT Jean-Claude
Madame CLEMENT Josette Aline
Madame MASSON Marie-José
Monsieur DAVOUST Bernard

Informations diverses :

Le Maire, expose à l'assemblée, les différentes commissions ainsi que les différents syndicats qui seront votés lors de la prochaine réunion ;

- COMMISSIONS

- Patrimoine-travaux
- Assainissement
- Finances-fiscalité-budget
- Scolaire
- Santé
- Sécurité
- Entretien-voirie
- Commission du personnel
- Cérémonies et fêtes

- SYNDICATS

- Mixte d'adduction en eau potable de Sens Nord Est
- Intercommunal pour la construction de locaux de service et de logements à l'usage d'une brigade de gendarmerie à Villeneuve l'Archevêque
- A vocation scolaire de la Vanne
- Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY)
- Intercommunal « la maternelle des Chenevières »
- Mixte de la fourrière du Sénonais
- Intercommunal d'assainissement et équipement rural de la Basse Vanne
- Mixte de la Vanne (Aube)
- Mixte A.G.E.D.I (Seine et Marne)

Il a été décidé que le conseil municipal se réunira, le lundi 11 janvier 2016 à 18h30 à la Mairie de Theil sur Vanne.

FIN DE LA SEANCE A 20H45